

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention INFORMATION COMMUNICATION*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-635

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE **Mention : Information-Communication**

pour la **validation des semestres 1 et 2** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Jacques Ibanez-Bueno	PR
Vice-président ➤ Marc Veyrat	MCF HDR
Membres ➤ Carole Brandon ➤ Gaëtan Le Coarer ➤ Jordan Fraser Emery ➤ Elliott Ruty	MCF Enseignant chercheur contractuel ATER Enseignant contractuel

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Fait à Chambéry, le 22 novembre 2023
Le Directeur de l'UFR DLSH,



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE mention INFORMATION COMMUNICATION

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-636

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Information-Communication

pour la **validation des semestres 3 et 4** ainsi que le **diplôme intermédiaire du DEUG** est fixée
comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Jacques Ibanez-Bueno	PR
Vice-président ➤ Marc Veyrat	MCF HDR
Membres ➤ Carole Brandon ➤ Gaëtan Le Coarer ➤ Jordan Fraser Emery ➤ Eliott Ruty	MCF Enseignant chercheur contractuel ATER Enseignant contractuel

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22 novembre 2023
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention INFORMATION COMMUNICATION*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-637

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Information-Communication


pour la validation des semestres 5 et 6 ainsi que le diplôme national de Licence est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Jacques Ibanez-Bueno	PR
Vice-président ➤ Marc Veyrat	MCF HDR
Membres ➤ Carole Brandon ➤ Gaëtan Le Coarer ➤ Jordan Fraser Emery ➤ Elliott Ruty	MCF Enseignant chercheur contractuel ATER Enseignant contractuel

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Fait à Chambéry, le 22 novembre 2023
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens